

Mardi 01 Décembre 2015 - n°65

Elections régionales - Les candidats répondent à Villes de France

Services publics - Parution de l'Atlas de la gestion des services publics locaux 2015

COP 21 - Un guide « Les territoires en route pour la COP 21 » pour les collectivités

Finances - Projet de loi de finances pour 2016, le point sur les mesures prises au Sénat

COP 21 - Une plaquette du CEPRI sur l'impact du changement climatique sur le risque d'inondation

International - Panorama de la coopération décentralisée en matière de biodiversité

Economie - Baromètre trimestriel Fiducial - IFOP sur les TPE et les élections régionales

ELECTIONS RÉGIONALES



Les candidats répondent à Villes de France

Lors de leur dernier Congrès (Bourg-en-Bresse, les 1^{er} et 2 octobre 2015), les adhérents de Villes de France ont souhaité interpeler les candidats aux élections régionales, en publiant [une adresse](#) à leur attention.

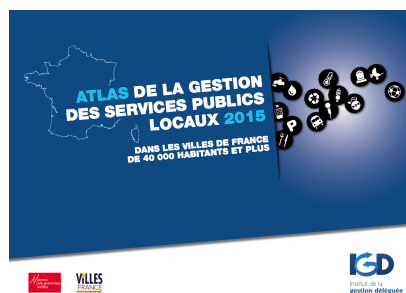
Ce document en 10 points demande aux candidats de se prononcer sur « *une politique régionale qui s'appuie sur les villes et agglomérations - pôles urbains non métropolitains - pour irriguer l'ensemble du territoire régional, qu'il s'agisse des compétences, de la cohésion et des intérêts régionaux* ».

Ondes Urbaines remercie les candidats qui ont pris le temps de répondre à cette adresse et décrypte leurs réponses, qui se répartissent en un quart pour le parti LR/UDI, un quart pour la majorité gouvernementale, un quart pour les écologistes et un quart pour les autres partis (soit 4 réponses écologistes, 1 Parti communiste, 1 Front de gauche, 1 Debout la France et 1 Front national). 8 régions sont représentées dans le panel des réponses.

De nombreux engagements sont pris au cours de cette campagne électorale. Certains sont très précis, voire même chiffrés et pourront sans difficulté faire l'objet d'une évaluation.

Villes de France continuera de traiter les réponses reçues jusqu'aux élections et reviendra à l'issue du scrutin vers les présidents de chaque région pour leur rappeler leurs promesses, et les inciter à co-construire leurs politiques avec les villes de France et leurs agglomérations. [Télécharger l'intégralité de la note de synthèse](#)

SERVICES PUBLICS



Parution de l'Atlas de la gestion des services publics locaux 2015

Le second volet de l'[Atlas de la gestion des services publics locaux 2015](#) vient de paraître. Il est réalisé par l'Institut de la Gestion Déléguée, en partenariat avec l'Association des Grandes Villes de France, France Urbaine et Villes de France, et porte sur près de 200 territoires urbains de plus de 40 000 habitants, représentant près de la moitié de la population française.

De multiples enseignements sont à tirer de cet Atlas : montée en puissance des modes de gestion combinés, absence de corrélation entre le choix du mode de gestion et l'orientation politique de la collectivité, ou encore existence de

certaines disparités régionales ou liées à la taille de la collectivité, dans le choix des modes de gestion directs ou délégués.

Qu'il s'agisse de l'eau, des déchets ménagers, des transports en commun ou encore des équipements culturels et sportifs, les usagers et/ou contribuables sont à juste titre chaque jour plus exigeants en matière de services publics locaux de proximité. Dans un contexte de restrictions budgétaires, c'est aux élus locaux qu'incombe la bonne marche de ces services, avec un leitmotiv, assurer un service public de qualité au meilleur coût.

Pour y parvenir, les responsables territoriaux doivent répondre à de nombreuses questions qui sont souvent de nature organisationnelle, quel échelon est le mieux à même d'assurer telle ou telle compétence ? Selon quel mode de gestion, le service sera-t-il plus efficace ?

Cet Atlas de la gestion des services publics locaux 2015 permet également de mettre en valeur des secteurs où la compétence est plus souvent exercée en direct par la collectivité comme la collecte des déchets ménagers, l'accueil collectif de la petite enfance, l'éclairage public ou la restauration collective. À l'inverse, des secteurs comme les transports urbains, la valorisation des déchets ou les réseaux de chaleur, qui nécessitent expertise et mise à jour permanente des compétences, sont plus souvent délégués.



Un guide « Les territoires en route pour la COP 21 » pour les collectivités

Initié pendant l'année du sommet Paris Climat 2015 (COP21), ce guide revient sur les notions indispensables pour comprendre et agir face au changement climatique au niveau territorial. En 35 fiches à destination des acteurs locaux, il offre un accès synthétique et pédagogique aux connaissances les plus à jour et propose de nombreux retours d'expériences sur les impacts du changement climatique, les politiques climatiques aux niveaux mondial, européen et français, et les outils économiques de l'atténuation et de l'adaptation au changement

climatique.

Ce guide a pour objectif de présenter le contexte, les outils et les actions des collectivités locales françaises en la matière. Il cherche à donner un accès libre, direct et pédagogique aux connaissances les plus à jour sur le changement climatique pour inciter et faciliter la poursuite de ces dynamiques.

Il a été co-écrit par CDC-Climat Recherche, l'ONERC et Météo-France en partenariat avec l'ADEME et l'AFD qui ont été associées à l'élaboration de son contenu. L'expertise de la DGEC, de la Caisse des Dépôts et de laboratoires de recherche comme le CIRED et le CSTB a également été mobilisée. Ce livret s'adresse aux collectivités locales et aux acteurs publics et privés travaillant à leurs côtés et aborde trois volets thématiques:

- Les impacts du changement climatique
- Les politiques climatiques aux niveaux mondial, européen et français
- Les outils économiques et techniques à disposition des collectivités

Il comprend deux types de fiches identifiés par des pictogrammes : (i) des fiches pour « comprendre » le contexte local, national ou supranational dans lequel s'inscrivent les thématiques abordées et (ii) des fiches pour « agir » détaillant les grands principes, dispositifs et outils pour apporter des réponses aux problèmes soulevés à l'échelle des territoires. Pour retrouver [ce guide](#)

FINANCES



Projet de loi de finances pour 2016, le point sur les mesures prises au Sénat

Le 24 novembre dernier, le Sénat a adopté, en séance publique, par 188 voix pour et 139 voix contre, la première partie du projet de loi de finances pour 2016, relative aux conditions générales de l'équilibre financier (recettes). Parmi les modifications à retenir par rapport à la version de l'Assemblée nationale, figure le montant de la contribution au redressement des finances publiques, minoré de 1,595 milliard d'euros, contribution qui atteint pour l'heure 2 milliards d'euros.

Jusqu'au 8 décembre prochain (date de vote de l'ensemble du PLF 2016 en séance publique), le Sénat va donc examiner les missions budgétaires et les articles rattachés de la seconde partie. Parmi les missions ayant depuis été examinées, les sénateurs ont adopté avec de nombreuses modifications les crédits de la mission relation avec les collectivités territoriales, ainsi que les articles 58 à 62 quater rattachés.

Nouvel article 58

Comme la présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, le demandait lors d'un débat organisé sur cette réforme le 17 novembre dernier, les sénateurs ont ainsi supprimé la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et adopté une nouvelle rédaction de l'article 58 visant à poser les principes généraux d'une réforme de la DGF et à définir son calendrier.

Il est demandé au Gouvernement la remise, avant le 30 juin 2016, c'est-à-dire à l'issue de la révision de la carte intercommunale, d'un rapport présentant les évolutions de la DGF du bloc communal, ainsi que la publication des simulations des effets de la réforme pour chaque commune et chaque EPCI.

Les sénateurs ont également adopté une nouvelle rédaction de l'article 58 bis, qui regroupe l'ensemble des dispositions applicables à la DGF pour 2016, afin de tirer les conséquences de la décision de minorer de 1,6 milliards d'euros la baisse de la DGF en 2016, et de geler la péréquation verticale à son montant de l'an dernier.

En ce qui concerne le dispositif des communes nouvelles, celui-ci est prorogé jusqu'au 1er janvier 2017, date limite de création des communes nouvelles pour bénéficier de l'ensemble des incitations financières prévues par la loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle (article 58 quater).

Les sénateurs ont aussi, lors de leur discussion, inséré un article additionnel après l'article 58 quater, visant à instaurer un régime financier incitatif pour favoriser le regroupement de départements.

Coup de frein sur la péréquation

En matière de péréquation, les sénateurs ont supprimé l'article 58 quinquies, introduit par l'Assemblée nationale, qui prévoit d'exclure du bénéfice de la dotation nationale de péréquation (DNP), de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) les communes faisant l'objet d'un arrêté de carence pour non-respect des dispositions relatives aux seuils minima obligatoires de logements sociaux.

Enfin, les sénateurs ont gelé à hauteur de 780 millions d'euros à compter de 2016, les ressources du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et aménagé les modalités de répartition du prélèvement ou du reversement au titre du FPIC entre un EPCI et ses communes membres (article 61).



Une plaquette du CEPRI sur l'impact du changement climatique sur le risque d'inondation

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) édite une nouvelle plaquette de sensibilisation consacrée à la thématique de l'influence du changement climatique sur le risque d'inondation en France et en Europe. Cette publication s'adresse principalement aux élus et acteurs de l'aménagement des territoires afin d'exposer ou rappeler quelques éléments clés reliant les deux problématiques et envisager ainsi les possibles impacts d'ici la fin du siècle du changement climatique sur le risque « inondation ».

Cette nouvelle plaquette du CEPRI complète l'ensemble des travaux de réflexion et de sensibilisation visant à accompagner les élus et, in fine, les populations, dans une meilleure appréhension du risque. Sous la forme de quelques messages-clés, le CEPRI a concentré dans ce document synthétique les éléments de connaissance existants sur l'impact du changement climatique en relation avec le risque d'inondation d'ici la fin du siècle. Les projections présentées sont principalement issues de travaux conduits par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs dans le cadre du projet européen Climate Cost conduit entre 2007 et 2011.

A l'occasion de la COP 21, le CEPRI apporte ainsi sa contribution aux réflexions actuellement en cours en matière de changement climatique. Les événements météorologiques récents du Sud-Est de la France rappellent une nouvelle fois que le risque inondation est le premier risque naturel majeur en France. Les acteurs locaux au premier rang desquels les collectivités locales doivent donc anticiper et se préparer dès aujourd'hui pour pouvoir faire face demain à une possible aggravation du risque d'inondation et de ses impacts sur les populations, les biens et les activités. Télécharger la [plaquette du CEPRI](#)

INTERNATIONAL



Panorama de la coopération décentralisée en matière de biodiversité

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité mondiale, la coopération décentralisée constitue un moyen d'action à développer par les collectivités territoriales. C'est le principal message de l'étude très originale et particulièrement inédite réalisée par l'UICN France (Union internationale pour la conservation de la nature). Ce travail vient d'être diffusé le 24 novembre 2015 en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères. L'UICN France regroupe au sein d'un partenariat original : l'Etat, 13 organismes publics, 41 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts. Pour son expertise en matière de coopération internationale, *Villes de France* avait activement participé aux

groupes de travail préparatoire (présidés par Catherine Ribes) ces deux dernières années, comme un bon nombre d'acteurs locaux partenaires. **Les collectivités engagées comme exemple**

L'étude dresse un panorama synthétique de la coopération décentralisée française en matière de biodiversité, permettant de mieux connaître les initiatives en cours, et propose des recommandations pour l'améliorer et la renforcer.

Pour cela, une large enquête a été menée auprès des collectivités françaises afin de dresser un panorama synthétique de leurs projets et, sur la base des trente-deux projets ainsi identifiés, d'analyser leurs principaux freins et leviers, et de proposer des recommandations visant à renforcer la coopération décentralisée en faveur de la biodiversité. Parmi les collectivités citées, on note particulièrement Saint-Nazaire pour son partenariat avec la ville de Progreso (Yucatan, Mexique) sur la thématique « Biodiversité, Eau et Éducation au développement durable ».

Coopération décentralisée comme moyen

La biodiversité permet par ailleurs de proposer des solutions efficaces aux principaux défis que rencontre l'humanité, comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Face à sa dégradation continue, les collectivités territoriales et leurs réseaux sont des acteurs de plus en plus mobilisés pour la préserver, la restaurer et la valoriser. Elles agissent dans leurs territoires et peuvent également, à travers la coopération décentralisée, appuyer la mise en œuvre de projets concrets, ailleurs dans le monde. **Meilleure connaissance des enjeux**

Le rapport « Coopération décentralisée et biodiversité » réalisé par l'UICN France, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, et en collaboration avec les principaux acteurs de la coopération décentralisée, permet d'améliorer la connaissance de l'implication actuelle des collectivités françaises en faveur de la biodiversité à travers leur action extérieure. L'objectif est également de favoriser son renforcement, au bénéfice notamment des pays du Sud pour une gestion plus durable de leurs ressources naturelles contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. **Encouragement pour les collectivités engagées**

L'UICN France encourage donc vivement les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres acteurs concernés (ONG, associations environnementales, réseaux français de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, État et établissements publics) à s'engager activement dans la mise en œuvre de ces recommandations pour renforcer et améliorer la coopération décentralisée française en matière de biodiversité.

Consulter le [rapport](#)

En savoir plus :

- sur l'[UICN](#)

- sur le site du [Ministère des Affaires étrangères](#)

ECONOMIE

Les TPE et les élections régionales

2015

2015

Baromètre trimestriel Fiducial - IFOP sur les TPE et les élections régionales

Pour combler un manque de repères sur le secteur des Très Petites Entreprises (TPE, soit les entreprises de moins de 10 salariés), pour mieux faire connaître et reconnaître ce secteur d'entreprises essentiel pour l'économie, et pour une vision dynamique du monde des TPE, Fiducial vient de publier son baromètre trimestriel de conjoncture des TPE consacré aux élections régionales.

Classement des régions les plus attractives économiquement (1- Ile-de-France, 2 - Auvergne Rhône-Alpes et 3 - PACA), axes prioritaires de développement d'une

région, et aussi impact de l'évolution du périmètre des régions, ce baromètre retrace la perception des régionales pour les dirigeants de TPE. [Télécharger le Baromètre TPE](#)